

Sugestão de citação: Jacques-Vincent Delacroix (Ed.): "Discours XIV.", em: *Le Spectateur françois ou le Nouveau Socrate moderne*, Vol.1\014 (1790), S. 265-280, etidado em: Ertler, Klaus-Dieter / Hobisch, Elisabeth (Ed.): Os "Spectators" no contexto internacional. Edição Digital, Graz 2011-2019, hdl.handle.net/11471/513.20.4423

N. 14.
DISCOURS XIV.

SUR l'Assemblée Nationale, avec l'état de la France avant son établissement.

LES finances étoient épuisées ; le numéraire manquoit à la circulation ; il n'y avoit point d'argent au trésor royal ; la dette nationale étoit immense ; l'état étoit obéré ; il s'en falloit de soixante millions, que la recette n'égalât la dépense ; le commerce languissoit ; l'industrie dégénéroit. L'agriculture, qui suit toujours les progrès des arts, avoit beaucoup perdu de sa première fécondité ; les terres rendoient moins, le laboureur n'avoit point de pain ; le ménager manquoit du nécessaire ; en un mot, tout étoit dans la misère et la pauvreté.

Cependant ces déprédations affligeoient moins la nation, que celles de la cour dont elle étoit le témoin. Rien n'affecte plus un peuple, que les dépenses ruineuses qui se passent continuellement sous ses yeux. Il semble que ses maux renouvellent tous les jours, parce qu'il les voit recommencer chaque jour. Dans la monarchie, la cour est le miroir où chacun se regarde. Lorsque la glace est louche, tout le monde s'y voit de travers. Depuis la décadence de l'empire romain, on ne trouve aucun état en Europe qui se soit donné en spectacle, par un nombre si prodigieux de dépenses superflues, que la France. En 1789, cinq cents millions, tirés de la circulation publique, versés dans le trésor royal, suffisoient à peine à ses dépenses ou à ses prodigalités annuelles.

Deux rois, outre le monarque régnant, qui avoient leurs maisons, leurs gardes, leurs officiers, leur cour, leurs courtisans, épuisoient l'état. Non seulement il falloit suppléer au déficit de leurs dépenses domestiques, mais encore à leur jeu, mais encore à leurs plaisirs, mais encore à leur volupté.

Cinquante millions de pensions faites à des généreux sans armées, à des maréchaux de France sans bâton, à des commandans sans service, à des officiers sans talens, à des aventuriers, des intriguans, achevoient d'augmenter la misère.

La danse, la musique, les ariettes, les concerts, l'opéra, la comédie étoient la grande affaire du jour.

Le château de Versailles étoit devenu un tripeau royal, où tout homme qui avoit un portefeuille étoit admis, sans distinction, à la table de la reine. On y jouoit un jeu si indécent, que, lorsque la perte n'étoit que de cinq ou six cents mille francs, la séance passoit pour peu considérable.

On voyoit, avec chagrin, la favorite vendre les premières places de l'état, et mettre à l'encan les emplois et les charges publiques.

Au milieu de ces dissipations générales, on vit naître, avec peine, un procès inique, qui traina en prison le cardinal, grand-aumônier, et le nom de la reine mis sur la scelette, pour le voir juger juridiquement, concernant une accution <sic> sur un rendez-vous nocturne. Il est vrai que Marie-Thérèse fut déchargée amplement de cette entrevue galante ; mais lorsqu'il faut une sentence pour rétablir la réputation d'une reine, la sentence porte avec elle une flétrissure qui ternit sa gloire. Il ne suffit pas que la femme de César soit innocente, il faut encore qu'elle soit exempte de tout soupçon.

« Il est vrai, dit un grand orateur (I¹), que tout le poids de l'autorité et toute la grandeur de l'état, est en la personne des rois ; mais on peut dire que la discipline des mœurs, et le succès des vertus à la cour, est en la personne des reines. C'est autour d'elles que se range et se réunit ordinairement tout l'esprit du siècle ; le désir de plaire, l'envie de parvenir, le plaisir de voir et d'être vu. C'est-là que se forment ces traits de feu, qui servent à

¹ (I) Fléchier.

allumer les passions ; c'est-là que s'apprennent tous les usages de luxe, de vanité, de l'ambition et de la délicatesse ; que se forment ces passions qui font mouvoir toutes les autres. Les uns se font un art de séduire, et les autres une gloire d'être séduits. Comme le vice est contagieux, il se répand de-là dans les régions inférieures du royaume : on se fait des modèles de ces dérèglements de mœurs ; et, par une suite funeste, mais naturelle, la corruption de la cour se communique à la ville, etc. »

Louis XVI, bon roi, bon époux, bon père, bon citoyen, mais prince foible, ne changeoit rien aux prodigalités de la cour, ni aux malheurs du royaume. Sans action, sans activité sur le trône, il laissoit flotter la fortune publique au branle de la roue.

Cependant les états ne dégénèrent pas tout à la fois ; il y a toujours des désordres préliminaires qui préviennent leur défection. C'est dans les deux règnes précédens, qu'il faut chercher la cause de la révolution qui vient de se passer sous nos yeux.

Louis XIV avoit donné à son règne un éclat et une grandeur qui effaçoit celle de tous les rois ses prédécesseurs. Cette élévation ne pouvoit manquer d'avoir son effet ; il devoit arriver de deux choses l'une, ou que la France deviendroit la première puissance de l'Europe, ou qu'elle descendroit au rang des états ordinaires. L'ambition de ce prince réveilla celle de l'Europe. Les premières puissances lui firent la guerre, et il fit la guerre à toutes les puissances. C'est cet effort de tous contre tous, qui ruina ses finances. Louis XIV mourut endetté de quatre milliards ; ce qui jetta le trouble et la confusion dans toutes les branches du gouvernement politique et économique.

Cependant il a plu à un auteur moderne de faire l'éloge de son règne, sous le titre de siècle. Les rois ne sont que les économistes du bien de leurs sujets. Lorsqu'ils les font servir à leur ambition ou à une vaine gloire, qu'ils les emploient à leurs plaisirs ou à leurs amusemens, bien loin de leur donner une place honorable dans les annales, il faudroit effacer leurs noms de l'histoire. Ce n'est pas que ce prince manquât de vertus, mais il avoit encore plus de vices.

Le règne de Louis XV, sans être aussi glorieux, ne fut pas moins dispendieux. Son gouvernement essuya des malheurs qui ne sont pas ordinaires. Ce prince perdit le Canada ; il affoiblit la marine ; il augmenta la puissance de ses ennemis ; il fit des guerres plus ruineuses qu'utiles ; il acheta une couronne qui affoiblit l'éclat de la sienne, par des dépenses énormes dont il la paya ; enfin il livra le gouvernement aux femmes, qui l'affoiblirent par de grandes déprédations.

Cependant tout n'étoit pas perdu. Un royaume qui jouit du plus beau ciel de l'univers, un royaume fertile et abondant, qui a vingt-quatre millions d'habitans, et deux milliards de numéraire, reste puissant dans son impuissance même.

Ces deux rois, qui, malgré leur dissipation, aimoient l'état, avoient souvent chargé leurs agens du soin de rétablir l'empire ; mais ils éprouvèrent l'un et l'autre que le remède avoit augmenté le mal, ces hommes s'étant plus occupés de leur fortune que de celle de l'état.

Il n'est pas aisé de dire par quelle fatalité il arrive, qu'il n'y a point de méchant prince, que ses ministres ne le soient encore davantage. S'il commet quelque mauvaise action, elle lui a presque toujours été suggérée ; de manière que l'ambition des rois n'est jamais si dangereuse que la bassesse de leurs conseillers. C'est dans l'histoire ministérielle de la France, qu'il faut chercher cette longue suite de vicissitudes dont elle fait mention.

Par une seconde fatalité attachée au sort de cet empire, il ne peut point se passer de ces hommes vendus à l'avance et à l'ambition. Les ministres, en France, sont un mal nécessaire.

A peine Louis XV eut-il fermé les yeux, qu'un ancien ministre, proscrit sous le règne précédent, s'empara du jeune roi. C'étoit un vieillard dont l'ambition s'étoit irritée par un exil de vingt-huit ans. Il voulut réparer, par une nouvelle faveur, tout ce qu'il avoit perdu de l'ancienne. Affoibli par les années, il n'avoit aucun système fixe. Ses idées sur l'administration flottoient entre l'ancien et le nouveau gouvernement. Avidé de l'autorité suprême, il refusa le titre de ministre, afin de diriger tous les cabinets de l'administration. Cromwell, en Angleterre, ne voulut pas accepter le nom de roi ; mais il accepta celui de protecteur de la république. Cet homme se fit protecteur de la France. Sa mort en délivra le royaume ; mais non pas des vicissitudes qu'il avoit causées. Il y a des maux qui ne finissent point avec le trépas de ceux qui les ont fait naître.

On a dit tant de bien et tant de mal de Necker, qu'il ne reste plus rien à en dire ; si ce n'est qu'il ruina la France par ses grands emprunts et ses chimériques remboursemens.

Vergenne étoit un de ces hommes dont l'élévation sert à prouver que la fortune est aveugle : sans talens, sans esprit, il se maintint longtemps dans une place où il faut beaucoup de génie pour s'y maintenir. Toutes ses négociations portoient l'empreinte de son incapacité. La révolution de Suède, qu'on lui donne, n'étoit pas de lui, il n'en fut que le témoin. Son traité de commerce avec l'Angleterre, acheva de faire connoître ce qu'il valoit ; mais le préjugé étoit pour lui : le roi le croyoit un grand homme d'état. Sa mort fut la plus belle action qu'il fit de sa vie. Elle arriva avant que l'orage qu'il avoit préparé, éclatât. Il étoit en apparence si simple dans ses mœurs, et si modéré dans ses manières, qu'il trompa long-temps la cour et la ville. Ce ne fut qu'après qu'il fut descendu dans le tombeau, qu'on découvrit son ambition, et son avidité pour les richesses. Il en laissa d'immenses à ses héritiers.

Calonne, avec qui il fut lié, n'étoit pas un homme, mais un composé de plusieurs hommes. Quelques philosophes ont cru qu'il y avoit des individus qui avoient deux ames, fondés sur la variété des qualités, des talens, des vertus et des vices, qui se fait bien remarquer en eux. Calonne pouvoit justifier cette opinion. Il étoit actif, infatigable, donnant beaucoup au travail, et encore plus à ses plaisirs : grand par ambition, petit par caractère, orateur élégant, écrivain médiocre ; employant tous les moyens pour se faire une réputation, excepté celui qui pouvoit la lui faire mériter ; ayant des vertus, mais encore plus de vices ; livré à cette débauche honteuse des femmes, qui, en faisant mépriser sa personne, avilissoit son caractère. Il y avoit en lui de quoi faire un grand homme d'état, et un plus mauvais ministre. A sa première apparition à la cour, il parla au roi avec cette audace, qui annonce plus de suffisance que de mérite. « Sire, lui dit-il, tous les ministres que vous avez eus jusqu'ici ne connoissoient pas la science du gouvernement. Dans l'état présent des choses, il faut à votre majesté un Sully ou un Colbert, pour rétablir toutes vos finances. J'ai puisé mes maximes dans l'administration de ces deux grands hommes. Un philosophe ancien disoit autrefois : Donnez-moi de la matière et du mouvement, et je ferai un nouveau monde. Sire, donnez-moi des notables et des moyens de lever des impôts, et je créerai une nouvelle France ». Il dit, et Louis le crut.

Cependant ce prince avoit vu passer, depuis le commencement de son règne, plusieurs aventuriers qui lui avoient tenu le même langage. Mais les rois ne font point d'expériences ; uniquement occupés du présent, ils ne réfléchissent ni sur le passé, ni sur l'avenir : ils vivent au jour la journée. C'est toujours le premier ministre qui se présente, quoique ce ne soit jamais le dernier qui les trompent. Il est vrai qu'ils les renvoient aussi facilement qu'ils les prennent ; et c'est ce changement qui fait le malheur du peuple, parce que c'est pendant cet interrègne qu'il souffre des maux incroyables.

Calonne fit l'ouverture de l'assemblée des notables, qu'il avoit conseillée au roi. Jamais homme d'état ne poussa si loin l'art d'en imposer par celui de la parole. Après avoir convenu dans le conseil, que le trouble et la confusion régnoient dans toutes les branches de l'administration, il oublia le mal, il ne parla que du remède qu'il avoit employé pour le guérir, dans les trois années de son administration. Il exposa avec emphase la guerre de l'Amérique, dont la France devoit retirer de grands avantages, par la liberté des colonies angloises. Il cita les traités de commerce avec la Hollande, l'Angleterre et la Russie, qui étoient à son avantage, et les finances qu'il avoit rétablies. Il n'oublia pas la caisse d'escompte, à laquelle il avoit fait prendre faveur. Il alléguait les dettes de la guerre, qui avoient été acquittées, etc., etc.

Quand cet homme n'auroit pas eu dans le cœur l'ambition de passer pour un grand ministre, il l'eût eue dans la tête. Pour toute réponse à à <sic> son mémoire, les notables s'écrièrent : RENDEZ VOS COMPTES. A ces mots, le talisment se rompit ; l'enchantement se dissipa : il ne resta à la place de l'homme d'état, qu'un intrigant, un dissipateur, qui avoit voulu en imposer au roi, à la France, et à l'assemblée des notables. Cet homme voyant tout perdu, prit le parti qu'on prend dans les affaires désespérées ; il s'enfuit.

On lui donna pour successeur un prêtre évêque, qui étoit un grand homme dans les petites choses. Il prenoit l'état pour un diocèse : il vouloit gouverner la France comme on gouverne un synode. C'est assez la maladie des gens d'église. On ne connoît que Richelieu qui en fût exempt.

Voilà quel étoit l'état de la France, lorsque, pour rétablir l'empire, on imagina l'assemblée des états-généraux. La grande question étoit de savoir, si le remède n'étoit pas pire que le mal. On oublia ce qu'un grand politique avoit dit, dans un des meilleurs livres que nous avons (I²), que les têtes des plus grands hommes rétrécissent,

² (I) Lettres Persanes.

lorsqu'elles sont ensemble ; que la où il y a plus de sages, il y a moins de sagesse ; que les grands corps s'attachent si fort aux minucies, aux formalités et aux vains usages, que l'essentiel ne vient jamais qu'après.

Quelques hommes d'état, prévoyant d'avance les inconvénients qui pourroient naître de cette assemblée, et la confusion que les derniers états-généraux avoient causée à la France, voulurent l'empêcher ; mais on répondit que les temps étoient différens ; que les hommes n'étoient plus les mêmes, qu'ils avoient plus de lumières, plus de connoissances, plus de savoir, c'est-à-dire, qu'ils étoient plus justes, plus équitables, qu'ils avoient plus de droiture, plus de probité. C'étoit précisément tout le contraire : c'est du moins une observation éternelle, que plus il y a d'hommes d'esprit dans un état, et moins il y a d'honnêtes gens.

Jean-Jacques l'a dit, dans un beau discours qu'il a publié à ce sujet ; mais on n'avoit pas besoin de cet auteur, pour savoir ce que tout homme, qui connoit le caractère de l'esprit humain, ne doit pas ignorer. Il est triste, sans doute, qu'il faille être barbare pour être citoyen : mais voilà l'homme ; cette fatuité est dans son essence, à laquelle la politique et la morale ne remédieront jamais. Horace l'a dit, il y a plus de dix-huit cents ans, et Horace n'étoit pas homme à se tromper. Si on pouvoit douter de cette vérité, il suffiroit d'un exemple pour s'en convaincre. Qu'on prenne un sauvage, élevé dans les bois, avec un Européen, élevé dans les arts, on trouvera autant d'innocence dans le cœur de celui-là, que de corruption dans les mœurs de celui-ci. L'esprit, en raffinant le goût, multiplie les passions, irrite les désirs de la volupté ; et comme il faut des moyens pour satisfaire ses goûts et ses plaisirs sensuels, et qu'on ne les a pas toujours, on emploie, pour les avoir, une foule de finesses, de détours et d'astuces, d'autant plus dangereux, que les loix ne les punissent pas, ainsi on peut être à la fois honnête homme et frippon.

« Pour connoître le fonds qu'on peut faire sur l'esprit, il suffit de connoître ce qu'il est. Si on le considère selon sa nature, c'est un feu, qu'une maladie et qu'un accident amollissent sensiblement ; c'est un tempéramment délicat qui se dérègle, et une heureuse conformation d'organes qui s'usent ; un assemblage et un mouvement d'esprits qui s'épuisent et qui se dissipent ; c'est la partie la plus vive et la plus subtile de l'ame, qui s'appesantit, et qui semble vieillir avec le corps ; c'est une finesse de raison qui s'évapore, et qui est d'autant plus foible et plus sujette à s'évanouir, qu'elle est plus délicate et plus épurée ; c'est une partie de nous-même plus <sic> curieuse que savante, qui s'égare dans ses pensées. On peut donc juger de l'esprit par son physique ».

Enfin le roi, la reine, monsieur, les parlemens, les tribunaux, la cour, la ville, adoptèrent l'assemblée des états généraux ; il n'y eût que le comte d'Artois qui ne l'approuva pas. Il en dit son sentiment ouvertement au roi. Sire, lui dit-il, les états-généraux vous mettront en tutelle. Ce n'est pas le clergé et la noblesse qui porteront le coup à votre autorité. Ces deux corps sont attachés à la couronne par les bienfaits qu'ils en reçoivent tous les jours. Vous n'avez à craindre que de la part des individus qui composent le tiers-états : ces hommes nés, pour la plûpart, dans l'obscurité, voudront s'élever au-dessus des autres par un coup d'éclat, et peut-être y réussiront-ils. Il y en a quelques-uns parmi eux qui ont lu Grossius et Puffendorf ; il en est d'autres qui sont arrivés à Versailles, Montesquieu à la main, et Jean-Jacques en poche, rien de plus dangereux pour une monarchie, que des hommes de bas lieux, et de beaux parleurs qui veulent pérorer. Sire, je n'ai qu'un mot à dire là-dessus à votre majesté. Lorsqu'on accorde les honneurs, on sait précisément ce que l'on donne ; mais lorsqu'on y a ajouté le pouvoir, on ne peut pas dire à quel point il peut être porté. Et que me feront-ils, dit le roi ? m'ôteront-ils ma couronne ? Non, sire, lui répondit le comte d'Artois, ils ne vous l'ôteront pas ; mais ils la rendront peut-être si petite, qu'à l'avenir, la tête d'aucun prince de la maison de Bourbon ne pourra y entrer.

Mais la résolution étoit prise, et l'engagement formé.

Le 3 de mai fut indiqué pour présenter au roi les trois ordres qui devoient composer les états-généraux, jour, selon quelques-uns, le plus beau qui ait jamais éclairé la France, et, suivant quelques autres, le plus sombre qui ait jamais paru sur son orison.

A peine les trois ordres qui devoient composer le nouveau sénat, se virent-ils de loin dans les appartemens de Versailles, qu'on vit paroître sur leur visage, ce mépris et ce dédain qui naît de la différence des rangs et des conditions. Un physionomiste auroit pu juger d'avance, la révolution qui devoit arriver dans l'assemblée nationale. On voyoit peint, dans les traits des députés du clergé, cette fierté et cette arrogance qui annoncent de grandes dignités et de grands biens. Dans ceux de la noblesse, cette hauteur et cette élévation qui tirent sa source des grands ancêtres. A l'égard du tiers-état, on y voyoit une ambition roturière, d'autant plus dangereuse, qu'elle tiroit sa source des bas lieux.

Le clergé fut présenté à onze heures du matin, et la noblesse à une heure. Il y eut une alerte à l'égard de celle-ci, sur la presséance ; car la vanité se trouve par-tout en sentinelle. Les ducs prétendirent être présentés les premiers. Le roi prononça en faveur de la noblesse.

Le tiers-état fut présenté le dernier. Il arriva une chose sur cette présentation, qui mérite quelque attention. Louis XIV avoit reçu le doge de Gènes avec les députés de la république, assis, le chapeau sur la tête. Louis XVI reçut le tiers debout, le chapeau sous le bras. Un spectateur superstitieux, qui étoit présent à la cérémonie, en tira une mauvaise augure pour ce prince. Il falloit, sans doute, que cet homme fût un Nostradamus.

Le duc d'Orléans n'ajouta aucun éclat à la cérémonie par son cortège. Il entra simplement avec le bailliage de Villers-Cotterets, dont il étoit député. Voilà une modestie, dit un courtisan à un autre, qui se trouvoit là, qui cache une grande ambition ; je crains bien que Ne craignez rien, répondit l'autre, M. le duc d'Orléans n'est point dangereux. Il est vrai qu'il s'intriguera, qu'il cabalera ; mais lorsqu'il faudra agir, il partira. Voilà l'héroïsme des princes du sang d'aujourd'hui : à la moindre alerte, ils sont prêts à s'enfuir. Il n'en fut pas ainsi, reprit-il, du grand Condé. Ce prince ayant eu quelque démêlé avec la cour, au lieu de s'en aller, il fit le siège de Paris.

L'ouverture des états-généraux se fit deux jours après ; le roi y parla avec beaucoup de franchise, mais peu de fermeté. Cette foiblesse, comme on vient de le voir, tenoit à son caractère, ou à son éducation, qui avoit été très-négligée, Louis XV s'étant plus occupé de ses plaisirs, que des vertus de son successeur.

Necker alors, le confident du roi, le conseil du prince, l'ami du peuple, le protecteur du royaume, y fit un discours qui dura trois heures. Il n'est pas trop aisé de dire pourquoi cet homme se trouvoit là en second avec le monarque. Ses partisans (et il en avoit beaucoup alors) ne manquèrent pas de le trouver un chef-d'œuvre d'éloquence ; mais les gens éclairés, les hommes vraiment versés dans l'art oratoire, ne virent, dans celui-ci, qu'un raisonnement pompeux, un étalage de mots sonores, une réthorique énervée, un verbiage rompu ; en un mot, le discours d'un commis des finances. On peut bien juger qu'il ne manqua pas de parler de lui ; en effet, il ne l'oublia pas.

Il avoit déjà demandé la liberté de la presse. C'étoit ouvrir une porte bien large à la division ; c'étoit sonner le tocsin de la discorde.

Ce ministre crut qu'en donnant la liberté accordée aux écrivains, il donneroit à la France de grands hommes d'état. Il se trompoit ; il n'y a point d'individus moins propres à apprendre à gouverner, que ceux qui écrivent sur la science du gouvernement ; c'est qu'il y a une distance immense de la théorie à la pratique. Voltaire, avec tous ses talents d'ailleurs, n'eût pu organiser qu'une tragédie. S'il avoit fait un roi, il n'eût fait qu'un roi de théâtre. Il suffit souvent d'être homme de lettres, pour ne pas devenir homme d'état ; c'est que celui-là tire son savoir des livres, au lieu que celui-ci le puise dans la pratique des affaires, qui est à mille lieues des ouvrages d'esprit.

Le premier procès qu'il y eut aux états-généraux, fut celui des états-généraux ; au lieu de plaider la cause de la nation, on plaïda celle de l'assemblée nationale.

Les mêmes députés qui étoient venus pour donner la paix à la France, commencèrent par se déclarer la guerre. Le clergé fut le premier qui prit les armes. L'évêque de Nancy, au nom de son corps, donna son manifeste dans un sermon, le jour de la procession. Le tiers-état ne manqua pas de le trouver mauvais. Il est vrai qu'il est rare qu'un manifeste <sic> soit bon. On reprochoit à cet évêque d'avoir choisi la chaire de la vérité, pour dire beaucoup de mensonges.

Les premiers gages de la bataille furent la vérification des pouvoirs, et la décision de la délibération par ordre ou par voix.

Au milieu de ces premières contestations, il parut des écrits de quelques publicistes qui prouvoient, ou qui tendoient à prouver que la vérification des pouvoirs devoit se faire en commun. Mais le clergé et la noblesse prouvèrent, ou prétendirent prouver, qu'ils avoient le droit de s'assembler en particulier, et ils s'assemblèrent. Cette fierté et cette arrogance annonçoient un dédain pour le tiers-état, qui ne devoit pas rester impuni.

Comment peut-on connoître si on est membre d'un même corps, si on ne reconnoit le pouvoir de ceux qui forment le corps : et comment vérifier ces pouvoirs, si l'on n'est réuni ? N'étoit-il pas étonnant de voir une assemblée des états-généraux, méconnoître ce que la plus petite communauté d'un village de France auroit reconnu ?

La suite dans le discours prochain.